

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 20 février 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

24-02-045

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rôle d'imposition pour l'année 2024

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-046

4. Dépôt du rôle d'imposition pour l'année 2024

ATTENDU QUE les inscriptions contenues dans le rôle d'imposition pour l'année 2024 se lisent comme suit :

Description	Nombre d'inscriptions	Montant
Taxes foncières	999	925 608.18 \$
Enlèvement des ordures ménagères	695	202 962.70 \$
Eau	365	206 212.00 \$
Égouts	321	129 140.00 \$
Vidange des boues	359	48 902.50 \$
Piscine	38	1 216,00 \$
Terrains vacants	13	3 503.01 \$
Permis roulotte	5	2 450,00 \$
Licences chiens	94	1 110.00 \$
Licences chats	39	520.00 \$
Total		1 521 624.39 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé que la Municipalité accepte les inscriptions faites au rôle d'imposition de l'exercice financier 2024 et déclare que les impositions sont conformes, puisqu'elles correspondent aux valeurs imposables inscrites au rôle d'évaluation déposé par la firme Servitech inc., ainsi qu'aux différentes catégories de tarifications des services dispensés aux usagers des réseaux d'eau, d'égout, d'enlèvement et de disposition des ordures ménagères, du service de la collecte sélective de même qu'à l'enlèvement et la valorisation des boues de fosses septiques et de puisards ainsi que la compensation pour les piscines, telles que décrétées par les règlements de ce conseil, pour l'exercice financier 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

7.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 45, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire